

AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES

Consciente du coût financier que représente un ravalement mais aussi soucieuse de conserver l'authenticité et l'attrait des villages qui la composent, la Communauté de Communes du Sud Messin propose un programme d'aide au ravalement de façades.

Ce programme consiste à accompagner techniquement et financièrement, sous réserve de respecter certaines conditions (notamment une construction antérieure à 1965), les propriétaires du Sud Messin souhaitant effectuer des travaux de ravalement de leur habitation.

Concrètement, il est possible de bénéficier de l'appui gratuit d'un architecte-conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Moselle, ce qui permet notamment de définir les choix techniques ainsi que le projet global de ravalement.

S'il respecte les différents critères de participation au programme, le propriétaire peut se voir octroyer une subvention accordée conjointement par la CC du Sud Messin et la Région Grand Est.

Renseignements sur www.sudmessin.fr, par téléphone au 03 87 38 19 45 ou par mail à anthony.jamain@sudmessin.fr

15-02-2017

Contact presse : Maxime FREYBERGER
Tél. 03 87 38 17 89 – Courriel : maxime.freyberger@sudmessin.fr